



EXERCICE D'EVACUATION DE L'ETABLISSEMENT - EEV



OBJECTIFS

- Contrôler l'efficacité de l'organisation de l'évacuation.
- Evaluer la mise en pratique des connaissances acquises antérieurement.
- Mesurer les actions complémentaires à mettre en œuvre pour remédier aux manques



ORGANISATION – DUREE

Formation théorique de 0h30 + de 0h30 à 1h30 de pratique

CONTENU DE LA FORMATION

1. Mise en place de l'exercice :

- Le chargé de sécurité et le formateur revoient les procédures d'évacuation
 - Une relecture critique des plans et consignes est opérée.
- Vérification du déroulement de la mise en sécurité des personnes et des tiers.
 - Prise de notes des réactions. Chronométrage du temps nécessaire pour conduire à bien cette évacuation.

2. Bilan & Débriefing

Analyse critique du déroulement
Plan d'amélioration



EXERCICE EVACUATION DE L'ETABLISSEMENT EEV



METHODES PEDAGOGIQUES

Méthode participative

Accompagnement personnalisé par des méthodes d'écoute et de questionnement.

MODALITES PEDAGOGIQUES

Le déroulement de l'exercice **s'effectue en 3 étapes.**

- Mise en situation d'évacuation de l'établissement
- Débriefing et rappel des consignes de bases de l'évacuation aux participants.
- Bilan avec les acteurs de l'évacuation de l'établissement

MOYENS PEDAGOGIQUES

Générateur de fumée
Chronomètre

EVALUATION – CERTIFICATION

Signature du registre de sécurité

Etablissement d'un rapport d'exercice d'évacuation

MAINTIEN – ACTUALISATION DES COMPETENCES

1 exercice d'évacuation est à réaliser tous les 6 mois.

DELAI D'INSCRIPTION

Inscription dans un délai de 15 jours, au plus tard, avant le début de formation.

INTERVENANT

Formateur spécialisé en sécurité incendie

Durée

De 1h à 2h en fonction de l'établissement

Public

L'ensemble des occupants du bâtiment.

Prérequis

Avoir des acteurs de l'évacuation dans l'établissement

Effectif

Aucun

Organisation

Exercice assurée en INTRA

Niveau de connaissance préalable pour effectuer cet exercice

Posséder des acteurs de l'évacuation.

Document nécessaire

Aucun.

Réglementaire

Art.R.4237-39,Art. R4227-39 du Code du Travail

Règles APSAD R6

1 guide et 1 serre file pour un groupe de 25 personnes

1 exercice d'évacuation est à réaliser tous les 6 mois

Accessibilité aux personnes présentant un handicap

Prendre contact avec le centre de formation SPFO afin que nous puissions examiner la possibilité d'intégration et de mise en place de la formation.
(interprète, accès PMR, etc.)

Habilitations



Tarifcation

Sur devis